

## **Groupe Partouche SA et Groupe de Divonne**

La société Didot-Bottin et les autres actionnaires de Groupe de Divonne SA d'une part et Groupe Partouche SA d'autre part ont signé le 5 août 2005 un protocole d'accord aux termes duquel les actionnaires de Groupe de Divonne SA se sont engagés à céder à Groupe Partouche SA, qui s'est engagée à acquérir, 100% du capital de la société Groupe de Divonne SA qui contrôle les casinos de Divonne, Annemasse, Saint-Julien-en-Genevois, Hauteville-Lompnes et Crans-Montana (Suisse).

La réalisation définitive de cette acquisition est soumise à diverses conditions suspensives dont, principalement, l'autorisation du Ministre chargé de l'Economie et des Finances qui sera saisi du dossier en application de la réglementation relative au contrôle des opérations de concentration, et des autres autorités concernées.

Groupe Partouche entend par cette acquisition améliorer sa couverture du territoire national avec des casinos qui sont relativement différents les uns des autres par leur taille, et dont il pourra développer l'activité à travers son expérience d'établissements comparables. Groupe Partouche complètera par ailleurs sa gamme de services annexes avec l'hôtel 4 étoiles « luxe » et le golf du Domaine de Divonne.

### **A propos de Groupe Partouche**

Groupe Partouche, fort d'une expérience trentenaire depuis sa première acquisition à Saint Amand les Eaux, est le premier opérateur de casinos en France où il exploitera désormais 50 casinos.

Groupe Partouche, avec ses 5.519 collaborateurs, a réalisé un produit brut des jeux de 755,6 M€ au cours de l'exercice clôturé le 31 octobre 2004.

### **A propos de Didot-Bottin**

Groupe diversifié, Didot-Bottin est satisfait de pouvoir participer à la consolidation d'un secteur économique important en cédant le Groupe de Divonne au Groupe Partouche.

Le 6 août 2005